

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE D'ELANCOURT

## RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 février 2013

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE 5 février, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE SUR CONVOCATION EFFECTUÉE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL FOURGOUS, MAIRE.

**Président** : M. Jean-Michel FOURGOUS

**Présents** :

**Adjoint** M. Gérard FAVIER ; Mme Anne CAPIAUX ; M. Bernard DESBANS ; M. Thierry MICHEL ; Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI ; Mme Martine LETOUBLON ; M. Henri WEISDORF ; M. Alain LAPORTE ; M. Laurent MAZAURY

**Conseillers** M. Gérard BARD ; M. André BAUDOUI ; Mme Dominga DOURCHE ; Mme Chantal CARDELEC ; M. Jean-Pierre LEFEVRE ; Mme Boramy SAN ; Mme Christine DANG ; Mme Valérie DAYSSIOLS-CARBONELL à partir de la délibération n° 20130001 à 20 H ; M. David BERREBY ; M. Brahim BEN AZZA ; M. Jacques STEVENS ; Mme Chantal FEUGERE ; M. Michel BESSEAU ; M. Laurent VERAT

**Représentés** :

Mme Catherine DAVID donne pouvoir à Mme Anne CAPIAUX.

Mme Martine BLANCHOUT donne pouvoir à M. Bernard DESBANS.

Mme Colette PIGEAT donne pouvoir à Mme Martine LETOUBLON.

M. Jacques RAVION donne pouvoir à M. Alain LAPORTE.

M. Serge BETMONT donne pouvoir à Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI.

M. Gilbert REYNAUD donne pouvoir à M. Gérard BARD.

M. Jacques MICHELET donne pouvoir à Mme Chantal FEUGERE.

Mme Monique SAUL donne pouvoir à M. Michel BESSEAU.

M. Philippe DEVARIEUX donne pouvoir à M. Jacques STEVENS.

Mme Dominique LOCHON donne pouvoir à M. Laurent VERAT.

**Absents excusés** :

**Conseillère** : Mme Virginie BIARNES

Mme Valérie DAYSSIOLS-CARBONELL jusqu'à la délibération n° 20130001 à 20 H

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Madame Chantal CARDELEC

A 19H35, le quorum étant atteint, Jean-Michel FOURGOUS ouvre la séance.

## Administration Générale

### 1 - PV-20130000 Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

Par 32 Pour  
 Par 1 Contre (D.Dourche)  
 Par 0 Abstentions

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du **19 décembre 2012**, composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

## Administration Générale

### 2 - Rec-20130000 Liste des décisions du Maire

DM-20120121	Entretien des bâtiments communaux et de la vitrerie	Marchés 1 an renouvelables 2 fois Minimum 460 000 € TTC Maximum 830 000 € TTC
DM-20120128	Contrats de cession de droit d'exploitation des spectacles pour le Noël des écoles maternelles de la ville d'Elancourt	10 600 € TTC
M-20120138	Réalisation et impression du bulletin municipal et des documents municipaux	Marché de 2 ans Minimum 120 000 € TTC Maximum 220 000 € TTC
DM-20120143	Contrat de Vente Stage 'Le corps en mouvement' Centre Artistique Municipal - Ferme du Mousseau	549 €
DM-20120144	Autorisation de signature de bail avec le Tabac-presse des 7 Mares - Fixation des loyers	En recettes, loyer mensuel 1 520 € - bail de 9 ans
DM-20120145	Autorisation de signature de bail avec la Pharmacie Meunier - Fixation des loyers	En recettes, loyer annuel 26 000 € - bail de 9 ans

DM-20120146	Contrat de Cession du Droit d'exploitation d'un spectacle 'Le Mur...de l'équilibre'	2 996 € TTC
DM-20120147	Mise à disposition gratuite de 3 mini bus avec emplacement publicitaire	Pas d'incidence financière
DM-20120148	Service de télésurveillance des bâtiments communaux	Marché d'1 an renouvelable 3 fois Montant annuel 8 960,64 € TTC
DM-20120149	Atelier de pratique artistique en direction des élèves de l'école municipale d'arts plastiques <i>Dessins grands formats à partir de l'ombre et la lumière</i>	366 € TTC
DM-20120150	Atelier de pratique artistique en direction des élèves de l'école municipale d'arts plastiques <i>Paysages revisités à la manière des surréalistes</i>	732 € TTC
DM-20120152	Nomination d'un conférencier à l'Ecole Municipale de Danse <i>sur l'histoire du Jazz</i>	Base forfaitaire brute de 240,65 €
DM-20120153	Spectacle "Un cadeau pour le Père Noël" produit par C la compagnie	450 € TTC
DM-20120156	Prestations de services de vidéo, sonorisation, d'éclairage et d'animation pour les cérémonies de fin d'année	53 553,05 € TTC
DM-20120157	Marchés d'assurance Responsabilité civile : 16 370,59 € TTC - Flotte automobile : 45 073,90 € TTC – Dommages aux biens : 78 366,58 € TTC – Expositions : 350 € TTC	Marchés d'un an
DM-20120162	Fourniture et livraison de produits et de matériels d'entretien	Marché d'un an reconductible 3 fois Minimum : 80 000 € TTC Maximum : 200 000 € TTC
DM-20120163	Maintenance des aires de jeux	Marché d'un an reconductible 2 fois Minimum : 50 000 € TTC Maximum : 150 000 € TTC
DM-20120164	Entretien des portes sectionnelles et portillon.	Marché d'un an reconductible 3 fois Montant annuel : 2 700 € HT pour maintenance préventive

DM-20120166	Bail de locaux au 'Capitole'	En dépenses, loyer annuel 12 000 € - bail d'un an avec tacite reconduction
DM-20120169	Convention d'Accueil Exposition 'Quinzaine des Artistes Amateurs' 2013 Au Centre Artistique Municipal - Ferme du Mousseau	Pas d'incidence financière

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

## Administration Générale

### 3 - 20130001 Mise à disposition du domaine public pour la création d'une école d'Anglais à destination des enfants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 26 Pour  
Par 6 Contre (M.Besseau-Ph.Devarieux-J.Stevens-M.Saul-J.Michelet-  
Ch.Feugère)  
Par 2 Abstention (D.Dourche-D.Lochon)

**Article 1 :** **DESIGNE** la SARL « Môme Sweet Môme » pour occuper les locaux sis 3, Allée Guy BONIFACE, à Elancourt afin d'y installer, sous son enseigne « Les Petits Bilingues », un lieu d'apprentissage de l'Anglais en dehors du temps scolaire et **AUTORISE** le Maire à signer avec cette Société la convention de mise à disposition du domaine public afférente, telle qu'adoptée par délibération n°20120303 du 26 octobre 2012, modification faite toutefois du montant de la redevance pour occupation du domaine public, portée par la présente délibération à 300 euros (trois cents euros) mensuels.

**Article 2 :** **DIT** que les crédits seront inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la Commune

## Administration Générale

### 4 - 20130002 Renouvellement d'adhésion à divers organismes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

**Article 1 :** DECIDE de renouveler, pour l'année 2013, l'adhésion de la Commune à :

- l'**Association des Villes Marraines** pour un montant de cotisation de 1 109,72 € (mille cent neuf euros soixante douze centimes).
- **Cités Unies France** pour un montant de cotisation de 1 635.00 € (mille six cent trente cinq euros).

**Article 2 :** DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

## Administration Générale

### 5 - 20130003 Etude d'opinion sur la qualité du service public communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**Article Unique :** PREND ACTE des résultats de l'étude réalisée auprès des Elancourtois sur la qualité des services publics municipaux et le climat municipal à Elancourt.

## Services Techniques

### 6 - 20130004 Composition du Jury pour la maîtrise d'oeuvre de l'aménagement de l'école de musique

**Article 1 :** DIT que la composition du jury pour la maîtrise d'oeuvre de l'aménagement de l'école de musique, est constituée des 5 élus titulaires et des 5 élus suppléants suivants :

- Les cinq membres titulaires sont :

- ⇒ M. Laurent MAZAURY
- ⇒ M. Bernard DESBANS
- ⇒ M. Jacques RAVION
- ⇒ M. Martine LETOUBLON
- ⇒ M. Michel BESSEAU

- Les cinq membres suppléants sont :

- ⇒ M. Jean-Pierre LEFEVRE
- ⇒ Mme Chantal CARDELEC
- ⇒ M. André BAUDOUI
- ⇒ Mme Catherine DAVID
- ⇒ Mme Monique SAUL

**Article 2** : **DIT** que cette désignation n'entraîne aucune incidence sur le budget de l'exercice en cours de la commune.

## **Finances**

### **7 - 20130005 Remise gracieuse de titre de recettes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

**Article 1** : **DÉCIDE** d'accorder une remise gracieuse totale des titres

- n° 3359 de 2011 pour un montant de 4 086.31 €  
(quatre mille quatre vingt six euros et trente et un centimes),
- n° 3092 et 3747 de 2012 pour un montant total de 8 306.79 €  
(huit mille trois cent six euros et soixante dix neuf centimes).

**Article 2** : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## Finances

### 8 - 20130006 Rapport annuel sur la dette de la Commune d'Elancourt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	27	Pour
Par	0	Contre
Par	7	Abstention (M.Besseau-Ph.Devarieux-J.Stevens-M.Saul-J.Michelet- Ch.Feugère-D.Dourche)

**Article 1 :** **PREND ACTE** du rapport annuel sur la dette.

**Article 2 :** **PRECONISE**, dans le cadre de la politique d'emprunt 2013 du Maire, les critères suivants

- Type de taux : fixe
- Durée de l'emprunt : 10 ans
- La périodicité de remboursement : annuelle
- Premier remboursement : 2014

Toutefois, selon les conditions du marché, à des fins de négociation, ces caractéristiques pourront évoluer.

**Article 3 :** **AUTORISE** le Maire à négocier et contractualiser tout emprunt dans le respect de la présente délibération.

**Article 4 :** **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de la commune.

## Enfance/Education

### 9 - 20130007 Remise gracieuse partielle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

**Article 1 :** **DÉCIDE** d'accorder une remise gracieuse partielle portant sur les titres de recettes suivants :

- Pour l'exercice 2010
- ✓ N°682 pour une remise partielle d'un montant de 105,82 euros (cent cinq euros quatre vingt deux centimes)
- ✓ N°1874 pour une remise partielle d'un montant de 207,57 euros (deux cent sept euros cinquante sept centimes)
- ✓ N°2377 pour une remise partielle d'un montant de 126,17 euros (cent vingt six euros dix sept centimes)

**Article 2 :** DIT que le montant global de cette remise gracieuse partielle est de 439,56 euros (quatre cent trente neuf euros cinquante six centimes).

**Articles 3 :** DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## Personnel

### 10 - 20130008      Tarif restauration du personnel à la Société d'Economie Mixte de Maurepas (SEMAU)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

**Article 1 :** DECIDE que la participation des consommateurs est portée à 4,54 euros (quatre euros cinquante quatre centimes) par repas pris à la SEMAU, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Article 2 :** DECIDE que la participation de la Commune est portée à 5,48 euros (cinq euros quarante huit centimes) par repas pris à la SEMAU, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Article 3 :** DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## Culture

### 11 - 20130009      Avance de subvention de fonctionnement à l'Ecole de Musique d'Elancourt pour l'année 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 33 votants, M.Henri Weisdorf ne prenant pas part au vote,

**Article 1 :** DECIDE d'attribuer, à l'association « Ecole de Musique d'Elancourt », une avance de subvention de 85 000 € (quatre-vingt-cinq mille euros), à valoir sur la subvention de fonctionnement attribuée pour l'année 2013.

**Article 2 :** DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.



## Culture

### 12 - 20130010 Subvention sur projet à l'association Coup de Théâtre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

**Article 1 :** DECIDE de verser une subvention sur projet de 800 € (huit cents euros) pour la création du spectacle « Le Cimetière des Eléphants » les 1<sup>er</sup> et 2 février 2013 à la Ferme du Mousseau

**Article 2 :** DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## Jeunesse/Politique de la Ville

### 13 - 20130011 Subvention au Club de Tennis de Table d'Elancourt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

**Article 1 :** DECIDE d'attribuer une subvention de 9 000 € (neuf mille euros) pour l'année 2013 au Club de Tennis de Table d'Elancourt pour sa participation active auprès des jeunes Elancourtois dans le cadre de la prévention de la délinquance par la mise en œuvre d'ateliers sportifs « tennis de table et football en salle ».

**Article 2 :** DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## Jeunesse/Politique de la Ville

### 14 - 20130012 Subvention au Foyer Socio-éducatif du Lycée Dumont d'Urville

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

**Article 1 :** DECIDE d'attribuer une aide financière de 700 euros (sept cents euros) au Foyer Socio-éducatif du Lycée Dumont d'Urville afin que 15 jeunes puissent concrétiser le projet humanitaire de se rendre au Burkina Faso, du 23 février au 16 mars 2013, pour finir la mise en place du Centre de Ressources Documentaires du lycée Gorom-Gorom.

**Article 2** : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## Jeunesse/Politique de la Ville

### 15 - 20130013      Partenariat pour la prise en charge des collégiens exclus temporairement de leur établissement scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

**Article 1** : **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat pour la prise en charge des collégiens exclus temporairement de leur établissement scolaire, dont le texte est annexé à la présente délibération, et **AUTORISE** le Maire à la signer.

## Sports

### 16 - 20130014      Mise à disposition d'un local au Vélo Club Elancourt/St Quentin-en-Yvelines

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

**Article Unique** : **AUTORISE** le Maire à signer, avec l'association Vélo Club Elancourt/St Quentin-en-Yvelines, la convention de mise à disposition d'un local situé à la Z.A de la Petite Villedieu, dont le texte est annexé à la présente délibération.

## Sports

### 17 - 20130015      Sensibilisation des enfants à l'escalade

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

**Article 1** : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat, annexée à la présente délibération, avec le Comité Départemental des Yvelines de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (CD 78 FFME).

**Article 2** : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## Sports

### 18 - 20130016 Avances sur subventions aux associations sportives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

**Article 1 :** DECIDE d'attribuer une avance sur subventions aux associations sportives suivantes :

- 1 950 € (mille neuf cent cinquante euros) au Boxing Club de Saint-Quentin-en-Yvelines
- 1 625 € (mille six cent vingt-cinq euros) au Budo Club d'Elancourt
- 250 € (deux cent cinquante euros) à Cap Sports Art Aventure Amitié
- 550 € (cinq cent cinquante euros) à la Compagnie d'Arc d'Elancourt
- 1 800 € (mille huit cents euros) au Club des Nageurs de Saint-Quentin-en-Yvelines
- 7 750 € (sept mille sept cent cinquante euros) au Club de Tennis de Table d'Elancourt
- 3 375 € (trois mille trois cent soixante-quinze euros) à l'Entente Athlétique de Saint-Quentin-en-Yvelines
- 1 875 € (mille huit cent soixante-quinze euros) à la Gymnastique Rythmique Elancourt/Maurepas
- 2 250 € (deux mille deux cent cinquante euros) à la Gymnastique Elancourt/ Maurepas
- 5 750 € (cinq mille sept cent cinquante euros) à l'Olympic Sporting Club d'Elancourt
- 550 € (cinq cent cinquante euros) au Shocks Roller Hockey Club
- 4 000 € (quatre mille euros) à l'American Football Club les Templiers d'Elancourt

**Article 2 :** AUTORISE le Maire à signer la convention d'objectif, dont le texte est annexé à la présente délibération, avec les associations suivantes ayant bénéficié d'une subvention supérieure à 23 000 € en 2012 :

- le Boxing Club de Saint-Quentin-en-Yvelines
- le Club de Tennis de Table d'Elancourt
- l'Olympic Sporting Club d'Elancourt

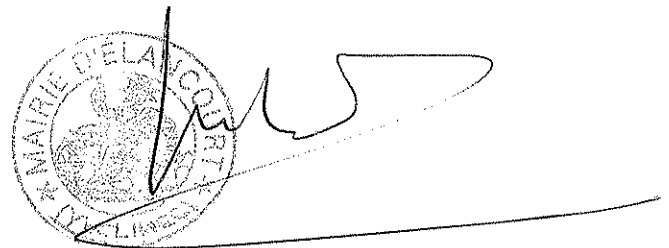
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 33 votants, Madame Chantal Cardelec ne prenant pas part au vote,

**Article 3 :** **DECIDE** d'attribuer une avance sur subvention de :

- 1 075 € (mille soixante-quinze euros) au Tennis Club d'Elancourt

**Article 4 :** **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45 .

A circular official stamp of the Municipality of Elancourt is visible, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE D'ELANCOURT' around the perimeter. A handwritten signature in black ink is written over the stamp and extends to the right.

**Jean-Michel FOURGOUS**  
**Maire d'Elancourt**